

461-122

Production de paies

Corrigé Exercices du manuel d'apprentissage

Version 2023

Exercice 1-1 Calculs

Une employée a gagné un salaire de 1 125 \$ pour la semaine n° 34, son employeur a déduit de son salaire un montant total de 325,85 pour diverses déductions. L'employeur devra également déboursier 114,23 \$ pour ses cotisations de l'employeur et 69,87 \$ pour diverses charges sociales. Trouvez les montants suivants :

- Quel est le salaire brut de l'employée ?	<u>1 125 \$</u>
- Quel est le salaire net de l'employée ?	<u>799,15 \$ (1 125,00 – 325,85)</u>
- Quelle est la charge totale pour l'employeur ?	<u>1 309,10 \$ (1 125,00 + 114,23 + 69,87)</u>

Exercice 1-2 Calculs

Bernardo a gagné un salaire horaire de 425 \$ en plus d'une commission de 300 \$ pour la période de paie n° 22. L'employeur a versé à Bernardo une somme de 523,65 \$ et il lui a mentionné que la charge totale associée à son salaire s'élève à 933,85 \$. Trouvez les montants suivants :

- Total des déductions (retenues) ?	<u>201,35 \$ (425,00 + 300,00 – 523,65)</u>
- Total des cotisations et charges sociales ?	<u>208,85 \$ (933,85 - 425,00 + 300,00)</u>

Exercice 2-3 Écritures

Jeudi le 04-12-xx, l'employeur de Picsous lui verse son salaire pour la période n° 49. Le salaire brut gagné de Picsous est de 665,85 \$ duquel l'employeur a soustrait une somme de 145,35 \$ en déductions. Enregistrez l'écriture pour ce salaire en date du 04-12-xx, voici quelques comptes de la charte de comptes : Charges de salaires, Déductions employés à payer, Charges de l'employeur, Salaire net à payer et Banque.

Date	Comptes / Descriptions	F°	Débit	Crédit
04-12-xx	Charges de salaires		665,85	
	Déductions employés à payer			145,35
	Banque			520,50
	<i>Salaire de Picsous période 49</i>			

Exercice 2-4 Écritures

Lundi le 14-08-xx, l'employeur de Belinda effectue les calculs en rapport à son salaire pour la période n° 31. Le salaire brut gagné de Belinda est de 588,85 \$ duquel l'employeur a soustrait une somme de 136,74 \$ en déductions diverses. Enregistrez l'écriture pour ce salaire en date du lundi 14-08-xx et l'écriture pour le versement du salaire le 17-08-xx. Voici quelques comptes de la charte de comptes : Salaires nets à payer, Charges de salaires, Déductions employés à payer, Charges de l'employeur, Cotisations et Charges sociales à payer et Banque.

Date	Comptes / Descriptions	F°	Débit	Crédit
14-08-xx	Charges de salaires		588,85	
	Déductions employés à payer			136,74
	Salaires nets à payer			452,11
	<i>Salaire de Bélinda période 31</i>			
17-08-xx	Salaires nets à payer		452,11	
	Banque			452,11
	<i>Paiement salaire Bélinda période 31</i>			

Exercice 2-5 Écritures

L'entreprise Béton Armand doit calculer une charge sociale et en faire l'écriture aux livres en date du 30 mai 20xx. Cette charge sera payée le 10 juin. Le calcul de cette charge sociale et de 12% du total de la charge de salaires du mois, en mai les salaires se sont élevés à 12 562,25 \$. Utilisez les comptes Charges sociales à payer et Charges sociales :

Date	Comptes / Descriptions	F°	Débit	Crédit
30 mai 20xx	Charges sociales		1 507,47	
	Charges sociales à payer			1 507,47
	<i>Charges sociales pour le mois de mai</i>			

Exercice 2-6 TD1 – TP-1015.3

Mireille Grimule débute un nouvel emploi en janvier 2023 et doit remplir les formulaires TD1 et TP-1015.3. Mireille est célibataire et **vit seule** depuis plusieurs années. Mireille estime ses revenus pour un total de 39 600 \$ pour l'année 2023. L'employé du service de la paie où travaille Mireille utilisera ses formulaires afin de déterminer les codes de retenues pour ses paies.

Mireille a droit à trois crédits : un pour le TD1 et deux pour le TP-1015.3, dont un concernant la ligne 6 du formulaire et qui nécessite l'utilisation de la grille de calcul 2, découvrez lequel...

Formulaire	Nom du crédit	Montant
TD1	Montant personnel de base	15 000,00
TP1015.3	Montant personnel de base	17 183,00
TP1015.3	Montant accordé ... pour personne vivant seule ...	1 846,00

Prenez le temps de lire chaque ligne de la grille, référez-vous aux explications de la ligne 6.

Grille de calcul 2 – Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite (voyez les instructions concernant la ligne 6)			
Montant accordé en raison de l'âge			
Si vous ou votre conjoint avez 65 ans ou plus en 2023, inscrivez 3 614 \$ pour chaque personne qui a 65 ans ou plus en 2023.			
<u>Montant pour personne vivant seule</u>	75	1 969	70
Montant additionnel pour personne vivant seule (famille monoparentale)	76	0	
202 \$ × nombre de mois en 2023 où vous avez droit à l'allocation famille	77	0	
Montant de la ligne 76 moins celui de la ligne 77	=	0	78
Additionnez les montants des lignes 75 et 78.			
	=	1 969	79
<u>Montant pour revenus de retraite</u> (maximum : 3 211 \$)			80
<u>Montant pour revenus de retraite de votre conjoint au 31 décembre 2023</u> (maximum : 3 211 \$)			81
Additionnez les montants des lignes 79 et 81.			
	=		85
Revenu familial net estimatif			
Total de votre revenu net estimatif et de celui de votre conjoint au 31 décembre 2023	90	39 600	
	-	38 945 \$	91
Montant de la ligne 90 moins celui de la ligne 91. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=	655	92
	×	18,75 %	93
Montant de la ligne 92 multiplié par 18,75 %	=	123	95
Montant de la ligne 85 moins celui de la ligne 95. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=		96
Montant déjà demandé par votre conjoint à la ligne 6 de son formulaire TP-1015.3	-		97
Montant de la ligne 96 moins celui de la ligne 97. Reportez le résultat à la ligne 6.	=		98
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite			
	=	1 846	

Quels codes de demande seront utilisés :

Pour le fédéral : 1

Pour le Québec : C (total des crédits 19 029,00)

Exercice 3-7 Revenus imposables


Jomon Rousseau a gagné un salaire brut de 1 115, 58 pour la période n° 33. De ce montant, l'employeur doit déduire un montant pour le régime de retraite qui représente 5,45% du salaire brut. L'employeur déduit également une somme de 16,95 \$ pour la cotisation syndicale et 16,00 \$ pour l'assurance collective.

Quel est le salaire imposable, tant au fédéral qu'au provincial, et quelles seront les déductions d'impôt à retenir si Jomon a demandé de se faire retenir l'impôt selon les codes de demande 2 et C (table 52 pp).

	Salaire brut	Salaire imposable	Impôt
Fédéral	1 115,58	1 037,83	87,85
Provincial	1 115,58	1 054,78	113,79

Exercice 5-8 Calculs cotisations de l'employeur

Jomon Rousseau a gagné un salaire brut de 1 115,58 \$ pour la période n° 33. De ce montant, l'employeur doit déduire un montant pour le régime de retraite qui représente 5,45% du salaire brut. L'employeur déduit également une somme de 16,95 \$ pour la cotisation syndicale. La cotisation au FSS est de 1,65 % et celle à la CNESST (pour la SST) est de 2,96 %. Voici la paie de Jomon :

Salaire total	1 115,58
Pension (RPA)	60,80
Syndicat	16,95
IF 	87,85
IP	113,79
AE	13,39
RRQ	59,75
RQAP	5,51
Total déductions	<u>358,04</u>
Paie nette	<u>757,54</u>

Veillez calculer les cotisations de l'employeur :

Cotisation	Calcul	Total
Cotisation à l'AE	$13,39 * 1,4 = 18,75$	18,75
Cotisation au RRQ	$59,75 * 1 = 59,75$	59,75
Cotisation au RQAP	$1 115,58 * 0,00692 = 7,72$	7,72
Cotisation au FSS	$1 115,58 * 0,0165 = 18,41$	18,41
Cotisation à la CNESST	$1 115,58 * 0,0296 = 33,02$	33,02

Exercice 7-9 Fonctionnement du logiciel

- 1- Quel est le dernier numéro d'écriture utilisé ? **J165**.
- 2- Total de la balance de vérification en date du 31-05-20xx ? **1 425 990,82 \$**
- 3- Au 31-05-20xx, quel est le numéro de la dernière transaction reportée au compte 22000 Comptes fournisseurs (module général) ? **J156**. Quel est le montant ? **110,00 \$**. DT ou CT ? **DT**.
- 4- Quel est le montant le plus élevé reporté au compte 40800 ? **12 000 \$**. DT ou CT ? **CT**.
- 5- Combien d'écritures ont-elles été enregistrées par le formulaire Journal général ? **7**.
- 6- Au compte 12000 Comptes clients, une transaction y a été reportée pour un montant de 33 170,00 \$ CT. Quel autre compte fait partie de l'écriture ? **Banque Régal : clients**.
- 7- Quel est le numéro de la dernière écriture reportée du journal des achats ? **J148**.
- 8- Pierre a enregistré une transaction et il ne la retrouve pas lorsqu'il consulte le rapport de toutes les écritures, sélectionnez les bons énoncés :
 - Il y a eu un bogue (bug) et le logiciel n'a pas enregistré la transaction.
 - C'est peut-être un problème de date.
 - Ça arrive parfois, comme ça, ce n'est pas un bogue et on doit enregistrer la transaction de nouveau.
 - On doit contacter le service à la clientèle du fournisseur du logiciel.

Exercice 7-10 Transactions au logiciel comptable

Sablage Marsouin

Toutes les écritures de journal du 2025-05-01 au 2025-05-15

		N° compte	Desc. du compte	Débets	Crédits
2025-05-06	J1	T1, Investissement			
		1010	Banque	5 000.00	-
		3020	Apports	-	5 000.00
2025-05-07	J2	T2, Emprunt bancaire			
		1010	Banque	20 000.00	-
		2235	Emprunt	-	20 000.00
2025-05-08	J3	56236, Équipement FC Itée chèque 1			
		1110	Équipements	2 500.00	-
		1030	TPS à recevoir	125.00	-
		1040	TVQ à recevoir	249.38	-
		1010	Banque	-	2 874.38
2025-05-10	J4	4423, Garage Flamand Chèque 2			
		1140	Matériel roulant	16 900.00	-
		1030	TPS à recevoir	845.00	-
		1040	TVQ à recevoir	1 685.78	-
		1010	Banque	-	19 430.78
2025-05-11	J5	9436, Veltaux Itée N/30			
		5035	Frais de fournitures	870.48	-
		1030	TPS à recevoir	43.52	-
		1040	TVQ à recevoir	86.83	-
		2010	Comptes à payer	-	1 000.83
2025-05-14	J6	Chèque 3, Paiement F9436 Veltaux			
		2010	Comptes à payer	1 000.83	-
		1010	Banque	-	1 000.83
2025-05-15	J7	C236-F9436, Veltaux Itée			
		1010	Banque	51.74	-
		1030	TPS à recevoir	-	2.25
		1040	TVQ à recevoir	-	4.49
		5035	Frais de fournitures	-	45.00
2025-05-15	J8	F1, Vente de fournitures N/5			
		1020	Comptes à recevoir	68.88	-
		2032	TPS à payer	-	3.00
		2036	TVQ à payer	-	5.98
		4010	Revenus de sablage	-	59.90
				49 427.44	49 427.44

Journal général - Écriture de correction F1

Fichier Édition Vue Écriture Rapports Aide [Posez une question](#) Chercher-Aide

Source F1 Date 2025-05-15

Remarque Vente de fournitures N/5

Compte	Débets	Crédits	Remarque	Vent.
1020 Comptes à recevoir	68.88	--		
2032 TPS à payer	--	3.00		
2036 TVQ à payer	--	5.98		
4020 Ventes de produits	--	59.90		
Total	68.88	68.88		

Sablage Marsouin

2025-05-15	J8	F1, Vente de fournitures N/5				
	1020	Comptes à recevoir	68.88	-		
	2032	TPS à payer	-	3.00		
	2036	TVQ à payer	-	5.98		
	4010	Revenus de sablage	-	59.90		
2025-05-15	J9	CORR F1, Contrep. de J8, Corr. est J10.				
	1020	Comptes à recevoir	-	68.88		
	2032	TPS à payer	3.00	-		
	2036	TVQ à payer	5.98	-		
	4010	Revenus de sablage	59.90	-		
2025-05-15	J10	F1, Vente de fournitures N/5				
	1020	Comptes à recevoir	68.88	-		
	2032	TPS à payer	-	3.00		
	2036	TVQ à payer	-	5.98		
	4020	Ventes de produits	-	59.90		

Module général

Fichier Options Aide

Imprimer Aperçu impr. Changer paramètres d'impression Exporter Ouvrir dans Excel® Modifier

Sablage Marsouin
Module général du 2025-05-01 au 2025-05-15
Trié par: N° transaction

Date	Commentaire	N° source	N°ÉJ	Débets	Crédits	Solde
1010	Banque					- Dt
2025-05-06	Investissement	T1	J1	5 000.00	-	5 000.00 Dt
2025-05-07	Emprunt bancaire	T2	J2	20 000.00	-	25 000.00 Dt
2025-05-08	Équipement FC Itée chèque 1	56236	J3	-	2 874.38	22 125.62 Dt
2025-05-10	Garage Flaman d Chèque 2	4423	J4	-	19 430.78	2 694.84 Dt
2025-05-14	Paiement F9436 Veltaux	Chèque 3	J6	-	1 000.83	1 694.01 Dt
2025-05-15	Veltaux Itée	C236-F9436	J7	51.74	-	1 745.75 Dt
				25 051.74	23 305.99	

6 Transactions reportées

Sablage Marsouin

Sablage Marsouin
Bilan au 2025-05-15

ACTIF

ACTIFS

Banque	1 745.75
Comptes à recevoir	68.88
TPS à recevoir	1 011.27
TVQ à recevoir	2 017.50
Équipements	2 500.00
Matériel roulant	16 900.00
TOTAL ACTIFS	24 243.40

TOTAL ACTIF

24 243.40

PASSIF

PASSIFS

Comptes à payer	0.00
TPS à payer	3.00
TVQ à payer	5.98
Emprunt	20 000.00
TOTAL PASSIFS	20 008.98

TOTAL PASSIF

20 008.98

AVOIR DES PROPRIÉTAIRES

CAPITAL

Capital Marsouin	0.00
Prélèvements	0.00
Apports	5 000.00
Bénéfice net	-765.58
TOTAL CAPITAL	4 234.42

TOTAL AVOIR DES PROPRIÉTAIRES

4 234.42

PASSIF ET AVOIR

24 243.40